



UNEP



**Programme des Nations
Unies pour l'environnement**

**Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture**

Distr.
GENERALE

UNEP/FAO/PIC/INC.10/1
8 mai 2003

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT PROPRE A ASSURER
L'APPLICATION DE LA PROCEDURE DE CONSENTEMENT
PREALABLE EN CONNAISSANCE DE CAUSE A CERTAINS
PRODUITS CHIMIQUES ET PESTICIDES DANGEREUX QUI
FONT L'OBJET D'UN COMMERCE INTERNATIONAL

Dixième session

Genève, 17 – 21 novembre 2003

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du secrétariat et examen de l'état des fonds extrabudgétaires.
4. Application de la procédure provisoire de consentement préalable en connaissance de cause :
 - a) Etat d'application de la procédure provisoire de consentement préalable en connaissance de cause;
 - b) Confirmation des experts nommés au Comité provisoire d'étude des produits chimiques;
 - c) Présentation du rapport du Comité provisoire d'étude des produits chimiques sur les travaux de sa quatrième session;
 - d) Inscription de produits chimiques :

K0361629

300503

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

- i) Amiante;
 - ii) DNOC;
 - iii) Préparations du bénomyle, carbofurane et thirame sous forme de poudre;
 - iv) Questions liées à l'inscription d'autres produits chimiques.
- e) Questions découlant de la quatrième session du Comité provisoire d'étude des produits chimiques :
- i) Etat d'application de la décision INC.8/3 concernant l'hydrazide maléique;
 - ii) Défauts de concordance possibles dans l'annexe III de la Convention;
 - iii) Résultats obtenus par le Comité provisoire d'étude des produits chimiques;
 - iv) Autres questions.
5. Préparatifs de la Conférence des Parties :
- a) Projet de règlement intérieur;
 - b) Projet de règlement financier et de règles de gestion financière;
 - c) Règlement des différends;
 - d) Non-respect.
6. Questions découlant de la Conférence de plénipotentiaires :
- a) Appui à l'application de la Convention.
7. Attribution de codes douaniers déterminés relevant du Système harmonisé.
8. Etat de signature et de ratification de la Convention.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.
11. Clôture de la session.
